Tous les jours de 11 h à 20 h, et **vendredi et samedi** jusqu'à 21 h, sur la place Clemenceau.

❄ La patinoire

Tous les jours de 11 h à 20 h, et **vendredi et samedi** jusqu'à 21 h, sur la place Clemenceau. Tarif 2,50 € les 30 minutes.
- **Le 27 décembre** à 14 h et 16 h, animation mascottes.

❄ Le monde du Père Noël

- **Tous les jours** de 11 h à 20 h, et **vendredi et samedi** jusqu'à 21 h, sur la place Clemenceau.
Sur place, plusieurs animations et ateliers :
- Le chalet du Père Noël, du jusqu'au 24 décembre, photo avec le Père Noël dans un cadre féerique.
- Le chalet des bronzés font de la glisse, du 26 novembre au 31 décembre.
- Des ateliers créatifs gratuit avec Art Family, tous les mercredis et dimanches du 27 novembre au 18 décembre de 11 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

❄ Les bulles enchantées et ses automates

Tous les jours de 10 h à 19 h, sur la place de la République.

❄ Exposition

Jusqu'au 22 janvier, exposition *Du ciel à la terre,* par Emma Bruschi, à l'Annexe, 26 rue de Verdun.

❄ Parade Noël Blanc

Jeudi 22 décembre à 15 h et 17 h 30, départ de la place de la République vers le centre-ville.

❄ Parade 25D La Batook de Noël

Vendredi 23 décembre à 15 h et 17 h 30, départ de la place de la République vers le centre-ville.

❄ Apéro concert

Vendredi 23 décembre de 18 h à 20 h, concert avec Suzy Swing Sisters (swing), sur la scène sur le marché de Noël, place Clemenceau.

❄ Grande Parade Magic Winter

Samedi 24 décembre à 15 h, départ du bas de l'avenue Gambetta vers le centre-ville.

❄ Arrivée du Père Noël

Samedi 24 décembre à 17 h 30, arrivée à l'Hôtel de Ville puis circuit jusqu'au marché de Noël.

Révision du Plan local d'urbanisme : l'enquête débutera le 9 janvier

Lors du conseil municipal de lundi et par arrêté n°89/2022 du 15 décembre 2022, le maire de Solliès-Ville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. L'objectif est de poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain tout en préservant les équilibres existants entre les espaces urbanisés, agricoles et naturels, confirmer la qualité de vie et de l'environnement, procéder à la « grenellisation » [1] du PLU conformément à la législation en vigueur et procéder à la mise en conformité du PLU par rapport aux dispositions de la loi Alur (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et de la loi LAAAF (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt).

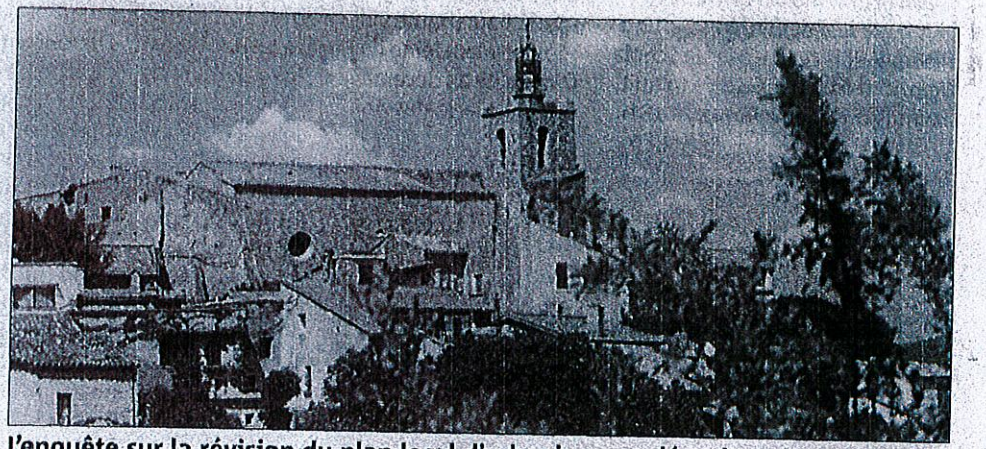

L'enquête sur la révision du plan local d'urbanisme se déroulera du 9 janvier au 10 février. (Photo doc L.M.)

Du 9 janvier au 10 février

Cette enquête se déroulera du 9 janvier au 10 février 2023.
Les pièces d'enquête seront tenues à la disposition du public en mairie, aux jours et ouvertures habituels du secrétariat, et consultables en ligne sur le site Internet. Un commissaire enquêteur recevra également le public en mairie de 9 h à 12 h les 9, 17, 26 janvier, le 3 février et de 13 h à 16 h 30 le 10 février.
Toutes les informations relatives pourront être obtenues auprès de l'adjointe à l'urbanisme le vendredi de 8 h 45 à 12 h. **CH. B.**

1. Soit l'intégration des dispositions relatives à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Extinction des feux dès le 1er janvier

Le conseil a adopté par ailleurs une règle de restriction des éclairages la nuit sur la commune de 23 h à 5 h pour contribuer aux économies d'énergie lancées au niveau national. Si techniquement cela est possible, l'éclairage pourrait être maintenu dans certains quartiers : les Aiguiers, le Logis Neuf, les Daix, les Sauvants, le Pont-Neuf et le centre du village. À terme la commune envisage un certain nombre de travaux pour l'installation d'éclairages autonomes et d'ampoules Led.

Var matin du 22/12/2022